

<https://enseignants.se-uns.org/Frais-de-deplacements-les-indemnite-kilometriques-revalorisees-de-10>



# Frais de déplacements : les indemnités kilométriques revalorisées de 10 %

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

L'Unsa Fonction publique avait écrit à la ministre Amélie de Montchalin pour demander la revalorisation des frais kilométriques. À quelques jours d'une journée d'action sur le pouvoir d'achat à laquelle appellent l'Unsa et ses syndicats, le gouvernement revalorise de 10 % les indemnités de frais kilométriques.

La flambée des prix du carburant a contraint le gouvernement à réagir pour atténuer les effets de cette hausse. D'après l'INSEE, entre 2020 et 2021, le prix des carburants a augmenté de 21,6 %. Cette augmentation s'est encore accrue depuis le début de la guerre en Ukraine. L'Unsa Fonction publique intervient depuis plusieurs mois sur les conséquences en matière de pouvoir d'achat pour les agents publics. Après une annonce de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, un arrêté est paru ce 15 mars 2022 pour officialiser la revalorisation de 10 % des frais kilométriques.

>> Voir le détail des nouvelles indemnités : <https://enseignants.se-unsa.org/Frais-de-deplacement>

L'avis du SE-Unsa

Cette décision était nécessaire. Les tensions sociales liées à l'inflation et l'annonce d'un mouvement social auquel appelle l'Unsa le 17 mars prochain ont contraint le gouvernement à agir.

Le SE-Unsa maintient sa revendication de revalorisation de l'ISSR pour compléter cette mesure.